

# L'APPEL À PROJET TREMPLIN 2024 (RÈGLEMENT)

- PIAC -

PROJET D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ  
COMMUNAUTAIRE



Service de  
l'Emploi  
de la Formation et de  
l'Insertion professionnelles



# OBJECTIFS



## L'APPEL À PROJET TREMLIN, C'EST QUOI ?

L'objectif de l'appel à projet TREMLIN est d'impulser des initiatives communautaires appelés PIAC (Projets d'insertion par l'activité communautaire), au sein des communes ou associations sur l'ensemble de la Polynésie française.

Un PIAC est un projet permettant de favoriser le développement des territoires par la création d'activités économiques non concurrentes des activités économiques du secteur marchand.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ?

- La promotion de projets et initiatives en lien avec les secteurs prioritaires du gouvernement

1. *L'agriculture et la sylviculture ;*
2. *La pêche et les activités maritimes ;*
3. *La restauration ;*
4. *L'hôtellerie et les activités touristiques ;*
5. *Les énergies renouvelables ;*
6. *L'économie numérique et l'audiovisuel ;*
7. *La culture et l'environnement ;*
8. *L'économie circulaire ;*
9. *L'action sanitaire ou sociale, l'aide à la personne ;*
10. *La construction.*

- le transfert des savoirs intergénérationnels entre des personnes ayant acquis des compétences lors de leur carrière ou sur des activités informelles vers les plus jeunes générations ;
- la remobilisation des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail (rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières) sur des projets sur lesquels ils pourront développer des compétences.

# APPEL À PROJET

## POUR QUI ?

Seules **les communes et les associations** dont le projet présenté a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle peuvent répondre au présent appel à projet.

## COMMENT RÉPONDRE ?

1. Instructions de Soumission : La commune ou l'association soumissionnaire doit **compléter l'annexe 1** et l'envoyer avant la date limite fixée.

2. Dates Limites : **16/09/2024 minuit** heure de Tahiti  
(au lieu du 02/09)

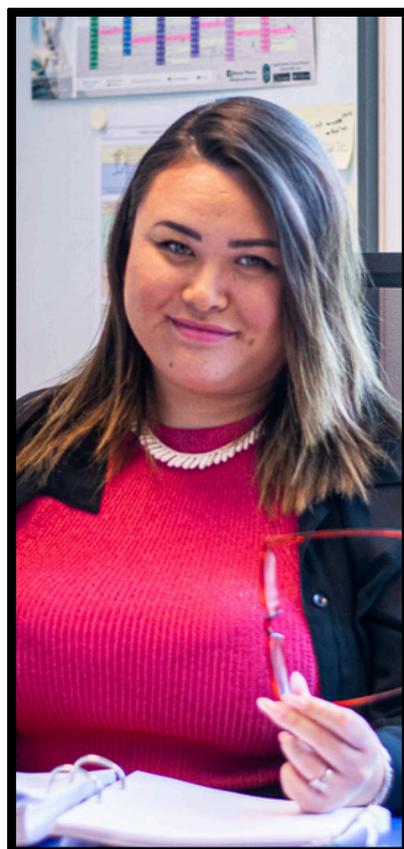
3. Moyens d'envoi :

- Par e-mail à : ***piac@sefi.pf***
- Par courrier à l'adresse suivante :  
***Service de l'emploi, de la Formation  
et de l'Insertion Professionnelle  
- PIAC - B.P. 540 - 98 713 Papeete - TAHITI***

4. Processus de Sélection :

Les dossiers sont examinés par la commission consultative qui est composée de :

- Le ministre de l'Emploi ou son représentant ;
- Le chef du SEFI ou son représentant ;
- Un représentant de l'Assemblée de la Polynésie française ;
- Un représentant du Syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française ;
- Un représentant du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française.



# APPEL À PROJET

## QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ?

Les projets sont évalués sur la base des 4 critères suivants :

- Pertinence du projet par rapport au contexte du territoire / **5 points** ;
- Moyens mis à disposition par l'organisme pour la réussite du projet / **5 points** ;
- Les bénéfices attendus pour les stagiaires TIAPA et TAIA accueillis (connaissances acquises, compétences développées, perspectives d'insertion envisagées...) / **5 points** ;
- L'inscription du projet dans une démarche d'inclusion sociale et de développement durable / **5 points**.



## COMBIEN DE PROJETS PEUVENT ÊTRE CHOISIS ?

Le nombre de PIAC est octroyé en fonction de la population de la commune ou de la commune associée de la manière suivante :

- Trois (3) PIAC pour une population supérieure à 10 000 habitants ;
- Deux (2) PIAC pour une population comprise entre 5 000 et 10 000 habitants ;
- Un (1) PIAC pour une population inférieure à 5 000 habitants.

Chaque PIAC octroyé accueille un (1) TIAPA et cinq (5) TAIA.



## Y A-T-IL DES RESTRICTIONS ?

Aucun lien de parenté ne doit exister entre les responsables de l'organisme d'accueil et les bénéficiaires (conjoint, concubins, frères, sœurs, ascendants, descendants).

# RÉTROPLANNING

DATE MISE À JOUR : 28/08/2024



CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

[piac@sefi.pf](mailto:piac@sefi.pf)